



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/182

Approbation d'un avenant à la convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et la banque Rhône Alpes, dans le cadre des saisons 2019 – 2020, 2020 – 2021 et 2021 - 2022 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/182 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LA VILLE DE LYON / THÉÂTRE DES CÉLESTINS ET LA BANQUE RHÔNE ALPES, DANS LE CADRE DES SAISONS 2019 – 2020, 2020 – 2021 ET 2021 - 2022 DES CÉLESTINS, THÉÂTRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation et de l'exécution de la convention de mécénat triennale entre La Ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon et la Banque Rhône-Alpes, votée en Conseil municipal du 23 septembre 2019, les cocontractants sont amenés, chacun pour leur compte, à traiter de données à caractère personnel en qualité de responsable de traitement définissant les finalités et les moyens du traitement de données.

Les cocontractants s'engagent à respecter toutes les obligations leur incombant résultant de la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 « règlement général pour la protection des données » (RGPD).

Il convient donc d'établir un avenant afin de formaliser ces obligations.

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

Vu la convention de mécénat établie entre la Ville de Lyon/Célestins-Théâtre de Lyon et la Banque Rhône-Alpes signée le 27/04/2020 ;

Vu ledit avenant à la convention de mécénat ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant à la convention de mécénat susvisé, établie entre les Célestins, Théâtre de Lyon et La Banque Rhône Alpes est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT